

Annexe au rapport financier 2013

Comptes réglementaires

A propos du présent document

■ Structure du rapport

Le rapport 2013 de la Poste comprend, outre la présente annexe au rapport financier, les documents suivants:

- Rapport de gestion de la Poste
- Rapport financier de la Poste (rapport de situation, gouvernance d'entreprise et comptes annuels du groupe, de La Poste Suisse SA et de PostFinance SA)
- Rapport de gestion de PostFinance SA
- Rapport d'activité de CarPostal Suisse SA
- Données chiffrées (présentation complète des chiffres clés)
- Index GRI (index des matières conforme aux prescriptions de la Global Reporting Initiative, y compris l'attestation de niveau d'application de la Global Reporting Initiative)

■ Langues

La présente annexe au rapport financier est publiée en allemand, en anglais, en français et en italien. Seule la version allemande fait foi.

■ Commande

Tous les documents peuvent être consultés en ligne et téléchargés à l'adresse www.poste.ch/rapportdegestion. Le rapport de gestion et le rapport financier de La Poste Suisse SA, le rapport de gestion de PostFinance SA et le rapport d'activité de CarPostal Suisse SA sont également disponibles sous forme imprimée.

Comptes réglementaires

Selon l'article 19, chiffre 2, de la loi du 17 décembre 2010 sur la poste (LPO), la Poste est tenue de présenter sa comptabilité de telle façon que les coûts et le produit de chaque prestation puissent être attestés. L'ordonnance du 29 août 2012 sur la poste (OPO) concrétise ces prescriptions et réglemente le calcul des coûts nets découlant de l'obligation de fournir le service universel.

Les coûts nets sont déterminés en comparant le résultat hypothétique que réaliserait la Poste en l'absence de l'obligation de fournir le service universel et le résultat effectivement réalisé. Ils correspondent à la différence entre les coûts qui seraient évités et les recettes qui ne seraient pas générées si le service universel n'était pas fourni. En 2013, ces coûts nets se sont élevés à 409 millions de francs.

La Poste peut compenser les coûts nets de l'exercice précédent entre les différentes unités d'entreprise et les sociétés du groupe (compensation des coûts nets). En 2013, la compensation des coûts nets entre les unités d'entreprise (segments) a atteint 318 millions de francs. Avec la compensation des coûts nets, la Poste répartit la charge du service universel entre les services et les segments qui sont le mieux à même de la supporter. La compensation des coûts nets n'a certes pas d'incidence sur le résultat financier du groupe, mais se répercute par contre sur les résultats des segments PostFinance, Post-Logistics, PostMail et Réseau postal et vente.

L'entreprise de révision KPMG SA contrôle chaque année à l'intention de la PostCom le calcul des coûts nets, la compensation desdits coûts, la présentation des comptes ainsi que le respect de l'interdiction des subventions croisées.

La Poste a présenté le calcul des coûts nets 2013 à la PostCom conformément aux dispositions de l'article 58 OPO. La PostCom a approuvé ce calcul en date du 15 mai 2014.

Rapport annuel 2013 de la PostCom:
www.postcom.admin.ch/fr/dokumentation_taetigkeitsbericht.htm

La Poste Suisse SA
Viktoriastrasse 21
Case postale
3030 Berne
Suisse

Téléphone +41 58 338 11 11

www.poste.ch

